La lettre de Sapois

N° 171 *Sapois, le 21 juillet 2025*

• Règlementation de la circulation - Fête du schlittage

L'association Les Hattatos organise sa Fête du schlittage le dimanche 3 août 2025. De 8h à 19h, la circulation sera donc modifiée comme suit :

- La circulation des véhicules automobiles et de tous véhicules à moteur sera interdite, dans le sens Haut du Tôt/Menaurupt/Route du Chana sur la VC 10 (route du Haut du Tôt), dans sa portion comprise entre l'intersection de la VC 16 (route du Col) et de la VC1 (route du Chana) à Menaurupt, jusqu'à l'embranchement avec la VC7 (route du Droit).

Cette portion de route demeurera réservée, dans la moitié de sa largeur, au stationnement des véhicules appartenant à l'organisation et aux spectateurs, prioritairement pour les personnes à mobilité réduite.

- La circulation se fera en sens unique :
Route du Droit : sur toute la longueur, du carrefour de la route du Haut du Tôt jusqu'au chemin de la Hazelle
Chemin des Alieux : dans le sens « Maison Pétin » vers la route du Col

- La circulation des véhicules automobiles et de tous véhicules à moteur sera autorisée sur la VC 1 (route du Chana), dans toute sa longueur, dans le sens Menaurupt - Rochesson mais interdite en sens inverse.

- La vitesse sera limitée à 30km/h dans la traversée du hameau de Menaurupt depuis le panneau « Menaurupt » de la route du Col (VC 16) jusqu'à l'intersection avec la route du Haut du Tôt (VC 10).

- Le stationnement sera interdit route du Col (VC 16), côté numéros impairs du n°15 au n°19.

- Le stationnement sera réservé aux véhicules de l'organisation route du Col (VC 16), côté numéros pairs du n°6 au n°8.

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue et surveillée par l'organisateur de la manifestation.

• Règlementation de la circulation - Marché aux plantes

L'association ASF du Haut du Tôt organise son Marché aux plantes dimanche 10 août 2025. La circulation sera donc modifiée comme suit :

- Du vendredi 08 août 2025 à 10h au lundi 11 août 2025 à 12h, le stationnement sera interdit parking de l'Église.

- Dimanche 10 août 2025, de 7h à 20h, la circulation des véhicules automobiles et de tout engin à moteur se fera en sens unique, à l'occasion du Marché aux plantes, sur les voies suivantes :

- Route du Mont Saint Étienne sur toute la longueur de la voie dans le sens carrefour du chemin de Blancfaing vers carrefour avec la route du Grisard
- Route du Grisard du carrefour avec la route du Mont Saint Étienne vers le carrefour avec la route du Haut du Tôt
- Route du Haut du Tôt du carrefour avec la route du Grisard vers le carrefour avec le chemin de Blanfaing
- Route du Haut du Tôt du carrefour avec la route du Grisard en direction de la Croix des Hêtres (Vagney)
- Route du Haut du Tôt du carrefour avec la route du Droit en direction du carrefour du Poteau (montée)

- Le stationnement sera également interdit, **le dimanche 10 août 2025 de 7h à 20h**, sur les voies suivantes :
Route du Haut du Tôt de la limite des communes entre Vagney et Sapois jusqu'au n°33(haie de sapins)
Route du Grisard dans sa totalité, sauf emplacement réservés handicapés et personnes à mobilité réduite
Route du Mont Saint Étienne, sauf emplacements réservés aux exposants
Route de la Sotière, accès réservés aux riverains

- Le stationnement sera autorisé dans les zones indiquées et matérialisées, à savoir route du Haut du Tôt en épi sur le côté matérialisé de la chaussée, route de Cellet dans sa totalité sauf zone réservée au restaurant Les Ménestrels, et sur les emplacements gérés et délimités par l'organisateur. Un giratoire sera aménagé carrefour du Poteau pour fluidifier la circulation.

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue et surveillée par l'organisateur de la manifestation.

• L'école de Gerbamont vous remercie

Habitants du RPI,
Nous tenions à vous remercier pour votre contribution soit avec nos sablés, sapins, brioches ou oranges, avec laquelle nous avons pu réaliser un magnifique voyage de 3 jours à Paris.
Bel été à vous.
Ecole de Gerbamont

Vous pouvez retrouver nos informations sur : https://maelis.info/app/collectivite/218804425/details

- ## Alerte sécheresse dans les Vosges

Pour rappel, depuis le 4 juillet 2025, la préfecture des Vosges a placé tout le département en alerte sécheresse, marquant ainsi le début des premières restrictions d'usage de l'eau cette année.

Ces mesures concernent l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, administrations, entreprises, agriculteurs) et pourront évoluer en fonction des aléas météorologiques.

En cas de non-respect des restrictions, les contrevenants s'exposent à une amende de 5ème classe prévue à l'article R.216-9 du Code de l'Environnement (1 500 € / 3000€ en cas de récidive).

L'arrêté préfectoral est consultable en ligne : https://maelis.info/app/collectivite/218804425/actualite/51552

L'eau est un bien commun. Réduire notre consommation aujourd'hui, c'est garantir l'accès à cette ressource demain.

- ## Précipitations à Sapois

Monsieur Michel CLAUDE nous transmet un comparatif des relevés pluviométriques sur la commune depuis 2018 à ce jour, pour le 1er semestre de l'année : **2018** 729mm sur 90 jours / **2019** 612mm sur 88 jours / **2020** 611mm sur 82 jours / **2021** 786mm sur 95 jours / **2022** 495mm sur 71 jours / **2023** 544mm sur 66 jours / **2024** 886mm sur 107 jours / **2025** 501mm sur 64 jours**.**
Nous en sommes quasiment comme en 2022.

- ## Spectacles au Musée des 1001 racines

2 spectacles "tout en haut du grand chêne" et "sylvestres" les 22 et 23/07 : https://www.1001racines.fr/sophie-virginie-2025/

- ## Communauté de Communes de Hautes Vosges - PLUi-H

Par délibération du 26 juin 2024, la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), à l'échelle des 14 communes. À terme, il remplacera l'ensemble des PLU communaux.

La concertation auprès des habitants et acteurs du territoire s'effectue tout au long de l'élaboration du PLUi-H.

Aussi, la CCHV met à disposition un registre de consultation où le public peut y consigner ses observations et ses requêtes.